

Déclarations / communiqués

Soutien aux manifestants mahorais : protéger et développer l'île de Mayotte

mardi 26 septembre 2017



Par Jacques Cheminade, président de Solidarité & Progrès.

Ce 25 septembre 2017, près de 5000 personnes (3000 selon la police) manifestaient dans l'île de Mayotte contre l'accord franco-comorien signé lors du Haut Conseil Paritaire (HCP), qui s'est tenu le 12 septembre au Quai d'Orsay. Je veux témoigner de ma solidarité envers les Mahorais, qui revendiquent une reconnaissance de leur identité et de leurs droits en tant que Français, aujourd'hui bafoués.

En effet, lors de cette rencontre entre les délégations française et comorienne, une feuille de route intitulée « *Vers un cadre propice à une circulation régulière des personnes en toute sécurité* » a été signée par le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et son homologue comorien Souef Mohamed El-Amine.

Qu'est ce à dire ? Qu'une libre circulation des personnes (autrement dit la suppression, de fait, du « *visa Ballardur* » instauré en 1995) entre Les Comores et l'île de Mayotte a été décidée, en toute discrétion, sans la présence ni l'avis de représentants mahorais. Certes ce « *visa Ballardur* » n'est pas une solution en soi ; ajoutons qu'il a notamment contribué à accentuer la tragédie des « *kwassa kwassa* », ces embarcations de fortune contournant le visa par la clandestinité et chariant des noyés par dizaines de milliers, dans la mer séparant Mayotte de l'archipel des Comores – et en particulier d'Anjouan. Certes il n'était qu'une feuille de vigne cachant le véritable scandale d'abandon dont fait l'objet notre département depuis des décennies.

Cependant, supprimer ce visa dans les conditions actuelles était-il une alternative ? Non. C'est même criminel. Car faute de lutter contre l'occupation financière qui nous impacte tous, le gouvernement Macron n'a pas – et pas plus que les autres gouvernements – , pris l'engagement de mettre fin au sous-développement qui touche l'île de Mayotte, et qui l'expose quotidiennement aux carences alimentaires, en eau et en infrastructures de base (éducation, santé, transport, etc.). C'est cette situation qui l'empêche, de fait, de faire face à la crise migratoire qui couvre (toutes origines confondues et selon certaines estimations) jusqu'à plus de 50 % de sa population, et à l'insécurité croissante qui en découle.

Cette ardente nécessité de développement, je l'avais défendue dans mon projet présidentiel « *Mayotte – transformer une cocotte minute en une île où il fait bon vivre* » : j'avais détaillé comment l'on pouvait lancer un plan d'équipement global de l'île, tant dans le domaine économique, agricole, infrastructurel, que dans l'éducation, la santé, l'environnement et, évidemment, la sécurité.

C'est une approche régionale de développement mutuel intégrant tout l'archipel des Comores ainsi que Madagascar (pour laquelle la France a un rôle à jouer, notamment avec les BRICS), qui, à terme, pourra tarir l'émigration clandestine à sa source et apaiser les tensions. Cela ne doit pas éviter les mesures d'urgence, telles que le déploiement d'un personnel de gendarmerie et de police suffisant pour assurer la sécurité de la population à Mayotte, ainsi qu'une suspension provisoire et exceptionnelle du droit du sol en raison de l'impossibilité, dans les conditions actuelles, d'assurer l'accueil de l'immigration clandestine.

C'est un travail qui sera long, mais qui doit être entamé dès aujourd'hui. Il y a urgence. Mayotte est un département français depuis 2009 : le préambule de notre Constitution, selon lequel « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » doit s'y appliquer sans distinction.

Jacques Cheminade, *son programme pour Mayotte.*